



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

RÈGLEMENT N°458-2024

RÈGLEMENT NUMÉRO 458-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-05-04

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement numéro 2021-05-04 abrogeant la gestion contractuelle;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 20 août 2024 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon, appuyé par Monsieur Martin Évangéliste et résolu :

Que le règlement numéro 458-2024 modifiant le règlement numéro 2021-05-04 abrogeant la gestion contractuelle :

Article 1. Préambule

1.1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Modifications

2.1 Le tableau de l'article 11 est modifié comme suit :

TYPE DE CONTRAT	MONTANT DE LA DÉPENSE
Assurance	Maximum du seuil obligeant un appel d'offres public, tel que fixé par le gouvernement
Exécution de travaux ou fourniture de matériel ou de matériaux	Maximum du seuil obligeant un appel d'offres public, tel que fixé par le gouvernement
Fourniture de services, incluant les services professionnels	Maximum du seuil obligeant un appel d'offres public, tel que fixé par le gouvernement

2.2 L'article 12 - Le premier paragraphe est modifié comme suit :

La Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu favorise, à moins d'exception, la rotation parmi les fournisseurs potentiels québécois ou autrement canadien, à l'égard des contrats qui peuvent être passés de gré à gré en vertu de la loi ou du présent règlement.

Article 4 – Entrée en vigueur

4.1 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Fait à Saint-Roch-de-Richelieu, Province de Québec, le 11 septembre 2024.



Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général, greffier-trésorier



Alain Chapdelaine
Maire

Calendrier d'adoption:	Date
1. Avis de motion	20 août 2024
2. Dépôt du projet de règlement, règlement	20 août 2024
3. Adoption résolution du règlement	10 septembre 2024
4. Publication de l'avis de promulgation	11 septembre 2024